

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 25 septembre 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2526475A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 25 septembre 2025 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure en annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 septembre 2025.

*Le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur,*

*Pour le ministre et par délégation :  
L'adjoint au directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*

J.-F. DE MANHEULLE

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur des assurances  
de la direction générale du Trésor,*

P. GUYONNET-DUPERAT

*La ministre auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargée des comptes publics,*

*Pour la ministre et par délégation :*

*L'adjoint au sous-directeur  
de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

S. DOUMEIX

## ANNEXE

## COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Allauch	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Arles	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Aubagne	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Auriol	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Belcodène	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Berre-l'Étang	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Bouilladisse (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Cabannes	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Cabriès	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Carnoux-en-Provence	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PFRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Bouches-du-Rhône	Cassis	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Ceyreste	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Châteauneuf-les-Martigues	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Châteaurenard	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Ciotat (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Coudoux	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Éguilles	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Ensérus-la-Redonne	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Eygalières	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Gardanne	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Gémenos	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Grans	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Graveson	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Bouches-du-Rhône	Istres	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Lançon-Provence	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Maillane	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Mallemort	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Marseille	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Martigues	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Maussane-les-Alpilles	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Meyrargues	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Meyreuil	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Mimet	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Mollèges	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Novès	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Paradou	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Bouches-du-Rhône	Pélissanne	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Penne-sur-Huveaune (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Penns-Mirabeau (Les)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Peypin	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Plan-de-Cuques	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Puy-Sainte-Réparade (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Rognac	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Roquefort-la-Bédoule	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Roquevaire	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Rousset	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Andiol	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Cannat	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Chamas	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Bouches-du-Rhône	Saint-Étienne-du-Grès	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Martin-de-Crau	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Mitre-les-Remparts	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Saint-Rémy-de-Provence	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Tarascon	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Trets	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Vélaux	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Venelles	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Ventabren	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Vernèges	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Verquières	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Vitrolles	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côtes-d'Armor	Binic-Étables-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Goudelin	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Guingamp	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Paimpol	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plélo	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plérin	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plouézec	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Ploufragan	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plouha	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Ploumagoar	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plourhan	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plourivo	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Pommeret	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côtes-d'Armor	Quessoy	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Saint-Quay-Portrieux	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Trédarzec	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Tréveneuc	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Bandol	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Beausset (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Bras	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Cadière-d'Auzur (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Castellet (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Crau (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Cuers	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Farende (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Var	Garde (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Hyères	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Ollioules	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Pradet (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Revest-les-Eaux (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Saint-Cyr-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Saint-Mandrier-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Sanary-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Seyne-sur-Mer (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Signes	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Six-Fours-les-Plages	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Sollies-Pont	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Toulon	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Var	Valette-du-Var (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Aubignan	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Avignon	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Bastideonne (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Beaucet (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Beaumes-de-Venise	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Caromb	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Carpentras	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Caumont-sur-Durance	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Châteauneuf-de-Gadagne	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Entraigues-sur-la-Sorgue	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Isle-sur-la-Sorgue (L')	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Loril-du-Comtat	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Vaucluse	Mazan	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Mérindol	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Monteux	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Mormoiron	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Pernes-les-Fontaines	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Pertuis	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Pontet (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Puget	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Sorgues	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Thor (Le)	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Vaucluse	Villes-sur-Auzon	Inondations et coulées de boue	21/09/2025	22/09/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.